

Emploi salarié*

Champ des estimations d'emploi salarié

Les estimations d'emploi de l'Insee comptabilisent le nombre de personnes en emploi résidant en France. Il s'agit d'un emploi total (salarié et non salarié), exprimé en nombre de personnes, c'est-à-dire corrigé de la multiactivité de certains travailleurs.

Ces estimations d'emploi total sont publiées sur une base annuelle, dans la mesure où certaines composantes de l'emploi ne peuvent, à l'heure actuelle, être approchées que de manière annuelle.

Depuis de nombreuses années, l'Insee publie des **estimations trimestrielles d'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles en France métropolitaine**, mesurant l'emploi au dernier jour du trimestre. Ce champ des secteurs dits « essentiellement marchands » couvre treize des 16 postes de la nomenclature économique de synthèse NES (secteurs EB à EP), soit environ 15,5 millions d'emplois salariés. Il regroupe les activités les plus sensibles à la conjoncture.

A compter du 14 septembre 2006, l'Insee étend son champ en publiant une estimation trimestrielle d'emplois salariés dans le secteur « concurrentiel » qui intègre en plus des secteurs précédents les **entreprises et associations privées des secteurs non marchands**, en France métropolitaine. L'extension de champ permet de couvrir les secteurs de l'éducation, de la santé, des administrations et des associations, à l'exception de l'emploi public (environ 2 millions de salariés).

Ce champ du secteur « concurrentiel » est plus large que celui des établissements cotisants à l'Unédic et/ou aux Urssaf, puisqu'il inclut de surcroît les établissements cotisants à la Mutualité Sociale Agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Les autres composantes de l'emploi restent pour l'instant estimées sur une base annuelle, au 31 décembre de chaque année : emploi public, emploi agricole, emploi non salarié, ainsi que l'emploi dans les DOM.

Sources

Les informations trimestrielles sur l'emploi salarié proviennent, en quasi-totalité, de trois sources :

- l'enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre (**Acemo**) réalisée par la Dares (Ministère du travail),
- la statistique établie par l'**Unédic** à partir des réponses des établissements affiliés au régime d'assurance chômage,
- la statistique établie par les **Urssaf** à partir des réponses des établissements versant des cotisations sociales. La source Urssaf est utilisée depuis le 4^{ème} trimestre 1999.

Pour chaque secteur, on utilise la source qui s'est avérée la plus fiable sur le passé. En 2006, on utilise Acemo exclusivement dans 1 secteur marchand sur 13, Unédic exclusivement dans 1 secteur sur 13, Urssaf et Acemo dans 3 secteurs sur 13, et Urssaf exclusivement dans 8 secteurs sur 13. Pour les secteurs non marchands, on utilise exclusivement la source Urssaf.

L'Insee interroge également directement certaines **grandes entreprises nationales** sur l'évolution de leurs effectifs : La Poste, France Télécom, EDF, GDF, SNCF et RATP.

En ce qui concerne l'**emploi intérimaire**, l'indicateur utilisé consiste en une moyenne sur les cinq derniers jours ouvrés du trimestre du nombre de missions d'intérim en cours chaque jour. Cet indicateur est élaboré par la Dares à partir des déclarations mensuelles des entreprises de travail temporaire adressées à l'Unédic.

Certaines composantes de l'emploi marchand n'étant pas connues en trimestriel, leur évolution d'emploi est estimée avec des modèles de prévision : établissements publics de recherche (CNRS...) et salariés des particuliers employeurs.

* ensemble des secteurs hors agriculture et emploi public dans les secteurs non marchands (administration, éducation, santé et action sociale)

Méthode

La méthode d'estimation trimestrielle des effectifs salariés comporte deux étapes.

Pour les **trimestres de l'année en cours**, les estimations trimestrielles sont fondées sur les évolutions de l'emploi dans les sources décrites précédemment.

Les estimations au niveau détaillé (NES36) sont calées sur le total agrégé correspondant (NES16). Les séries sont corrigées des variations saisonnières.

La source Urssaf intègre les établissements de moins de 10 salariés. Les évolutions issues exclusivement des sources Acemo et Unédic peuvent en revanche présenter un biais par rapport aux estimations annuelles. En effet, elles ne tiennent pas compte des mouvements d'emploi qui ont eu lieu dans les établissements de moins de 10 salariés ou dans ceux qui viennent de se créer. L'Insee effectue donc une correction de ce biais : elle est obtenue, pour chaque secteur d'activité (en NES 16 et NES36), par un étalonnage de l'indicateur sur les estimations annuelles passées. Au début de chaque année, l'Insee actualise ces procédures d'estimation, qui s'appliquent de manière invariante aux estimations de quatre trimestres consécutifs. En 2006, l'utilisation exclusive d'Acemo ou de l'Unédic ne concerne cependant que 2 secteurs, représentant moins de 5 % du total de l'emploi dans les établissements de moins de 10 salariés.

Pour les **années écoulées**, les séries trimestrielles sont calées sur les estimations annuelles : on s'assure que le niveau d'emploi au 31 décembre est bien égal à celui de ces estimations annuelles. Ces dernières sont en effet par nature plus fiables puisqu'elles couvrent un champ plus large, bénéficient d'un temps de traitement des données plus long, et font l'objet d'une expertise locale approfondie dans les Directions Régionales de l'Insee.

Les estimations annuelles sont faites par département, région, statut et secteur d'activité à partir de diverses sources, en général exhaustives : effectifs des établissements affiliés à l'assurance chômage (Unédic), à l'assurance sociale (URSSAF, MSA), effectifs des grandes entreprises nationales, missions d'intérim (Dares), personnels de la santé et de l'action sociale, fichier de paye des agents de l'Etat... Elles bénéficient d'une expertise locale dans les Directions Régionales de l'Insee. Les niveaux d'emploi sont calés sur les résultats du dernier recensement exhaustif de population de 1999.

La série d'emploi dans les secteurs non marchands privés est calée sur les déclarations annuelles de données sociales (DADS). Une exploitation de ces données permet de corriger de la multiactivité entre emplois salariés du privé, mais pas des multiactivités public-privé et salarié-non salarié. Les niveaux d'emploi ne peuvent donc pas être ajoutés à ceux des secteurs marchands.

Révision des séries

Pour un même trimestre, plusieurs estimations successives sont effectuées.

Au **deuxième mois suivant la fin du trimestre**, une estimation "provisoire" s'appuie sur un premier traitement de l'enquête Acemo, seule source disponible. Les estimations "provisoires", plus fragiles, ne sont publiées qu'au niveau des grands regroupements sectoriels : industrie, construction, tertiaire et ensemble des secteurs EB à EP. Elles ne concernent que les secteurs marchands.

Au **troisième mois suivant la fin du trimestre**, une nouvelle estimation est réalisée à partir d'une exploitation plus complète de l'enquête Acemo et des statistiques trimestrielles Unédic et Urssaf. Cette estimation est révisée une nouvelle fois au deuxième mois après la fin du trimestre suivant, à partir des mêmes sources.

Enfin, un ajustement des résultats trimestriels est effectué lorsque l'on dispose de nouvelles estimations annuelles. Ces dernières concernent à chaque fois les deux dernières années. Les ajustements des résultats trimestriels ont lieu chaque année :

- en **septembre**, pour intégrer les informations statistiques nouvelles des estimations annuelles. Les coefficients de correction des variations saisonnières sont révisés à cette date.
- en **mars**, suite à l'expertise des données par les Directions Régionales de l'Insee. A cette occasion sont également revus les sources retenues par secteur, les modèles d'étalonnage et les coefficients de correction des variations saisonnières.